

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 08 MARS 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE HUIT MARS à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la SALLE DES HALLES DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, sur convocation de Monsieur Stéphane PIQUET, Président, adressée le 02 mars 2022.

Présents : Mmes BRIDEL C., CHARDIN N., CHYRA S., CORNU P., COUR L., GAUTIER I., MACOURS P., MARCHAND-DEDELOT I., MERET L., OULED-SGHAÏER A-L., PRETOT-TILLMANN S., SALMON R., THOMAS-LECOULANT E., MM BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BONNISSEAU V., CHEVESTRIER B., DANTON Y., DUPIRE J., FRAUD E., GAUTIER C., HARDY S., LE ROUX Y., MICHOT B., PIQUET S, ROCHER P., SALAÜN R., TRAVERS S., VEILLAUX D.

Absent : Mmes AMELOT M., COURTIGNE I., MM. BELLONCLE J., DENOUAL C., LE PALAIRE S., RASPANTI S.

Pouvoir : M. BELLONCLE J. à Mme BRIDEL C., M. DENOUAL C. à M. PIQUET S., M. RASPANTI S. à Mme SALMON R.

Secrétaire de séance : M. DUPIRE J.

AFFAIRES GENERALES

Vœu de soutien à l'implantation de l'unité de production de la société Bridor

Rapporteur : Stéphane PIQUET, Président

VU l'arrêté préfectoral du 15 juin 2021 portant statut de Liffré-Cormier communauté ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-12 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Une conférence de presse s'est tenue lundi 7 mars 2022 afin de réitérer le soutien des maires du territoire et d'élus régionaux et nationaux à l'implantation du groupe Bridor sur la zone de Sévailles 2 à Liffré. Cette conférence de presse a également permis d'apporter des réponses aux argumentaires soulevés par les associations et particuliers opposés au projet. Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'émettre un vœu en faveur du projet « Bridor », dans les termes ci-après.

En 2018, le groupe breton Bridor décide de construire une nouvelle unité de production et choisit de s'implanter en Ille-et-Vilaine, à Liffré-Cormier Communauté. Cette nouvelle unité de production va permettre au groupe Bridor de répondre à la demande de ses clients et prévoit la création de plusieurs centaines d'emplois.

Après les fermetures de l'abattoir de la SVA de Liffré et de l'usine Delphi de Saint-Aubin-du-Cormier qui ont entraîné la disparition de centaines d'emplois sur le territoire ces dernières années, la nouvelle de l'implantation de cette unité de production a été accueillie avec soulagement.

Depuis cette annonce, les élus de Liffré-Cormier Communauté et des communes membres ont organisé de nombreuses réunions d'explications, de concertation et ont assumé ce choix devant les électeurs lors des élections municipales de 2020.

Dans un contexte de nécessaire réindustrialisation de la France et de la Bretagne, les élus de Liffré-Cormier Communauté assument d'accueillir des entreprises industrielles pour créer des emplois de salariés à la mesure de l'accueil de nouveaux habitants. Ces emplois sont nécessaires pour faire vivre de nombreuses familles et participent à la vitalité des communes, des commerces et des associations de notre territoire.

Or, depuis plusieurs mois, pendant la période de concertation préalable et actuellement dans le cadre d'une enquête publique, des propos fallacieux sont diffusés, en particulier sur les réseaux sociaux, par des opposants au projet, soit par idéologie soit par méconnaissance du dossier.

Stéphane Piquet, Président de Liffré-Cormier Communauté et les maires des neuf communes de la communauté de communes ont décidé de ne pas laisser ces contrevérités se répandre.

Soutenus par les habitants du territoire mais aussi par des élus du territoire, de parlementaires et de présidents de syndicats et chambre consulaire, ils souhaitent répondre et réaffirmer leur soutien au développement de l'emploi local, conformément au projet de territoire choisi par les habitants lors des dernières élections municipales et dans le strict respect des démarches de préservation du foncier à l'échelle du Pays de Rennes et de règles environnementales et climatiques qu'il convient de poursuivre.

Des espaces réservés pour le développement économique

Prévus dans le SCoT (schéma de cohérence territoriale) du Pays de Rennes ainsi que dans le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Liffré, ces espaces sont réservés depuis plus de six ans à l'urbanisation, à l'implantation d'entreprises et au développement économique. Propriétés de Liffré-Cormier Communauté, ils sont situés sur les terres les moins productives du territoire de la communauté de communes.

Une démarche de démocratie participative constante

Ce projet Bridor s'est construit en toute transparence. Une concertation préalable s'est déroulée en 2020 avec l'organisation de réunions, de tables rondes... Ces nombreux échanges ont permis une adaptation du projet avec, en particulier, la prise en compte des remarques sur les impacts sur l'environnement, sur l'intégration urbaine et la connexion aux routes et à l'A84.

Des actions de préservation de l'environnement forte

Pour rappel, ces 21 Ha ont été choisis il y a une dizaine d'années à Liffré pour accueillir de nouvelles entreprises en cohérence avec l'ambition de préserver l'agriculture : ces terres étant considérées comme les moins qualitatives en termes agricole mais aussi les moins riches au niveau environnemental en comparaison d'autres sites envisagés.

Le travail engagé sur ce projet va permettre le maintien, sur le site, d'une forêt en pleine croissance de 2 ha, ainsi que la préservation de 100 % des haies périphériques et de 70 % des haies intérieures. Le reste sera largement compensé par la plantation de 3 000 arbres et 14 000 arbustes.

Sur la question de l'eau, la Société de Viande d'abattage (SVA) qui a malheureusement quitté notre territoire avec ses 250 emplois était consommatrice d'eau. Comparativement, l'arrivée de Bridor n'entraînera donc que 87 000m3 d'eau consommée par an, en plus, au regard des 7,5 millions de mètres cube d'eau prélevés, par an, à Mézières-sur-Couesnon et qui assurent l'alimentation en eau d'une grande partie du bassin rennais, dont Liffré. Il est à noter que cette eau retournera au milieu naturel par épandage soit plus de 70% du volume prélevé.

Enfin, si une entreprise de fabrication de viennoiserie consomme de l'énergie, c'est le cas aussi de toute entreprise industrielle. Par ailleurs, elle va produire une partie de ses propres besoins énergétiques avec la mise en place de panneaux photovoltaïques sur tous les parkings qui accueilleront les 500 employés de l'entreprise.

Des emplois diversifiés de proximité à court et long terme

On sait que la dynamique de l'emploi est cyclique. Même si elle est actuellement favorable, la situation mondiale risque d'impacter notre pays et l'emploi. Par ailleurs, l'évolution du prix du gazole va nécessiter la création d'emplois à proximité de son lieu de vie.

Le choix de Liffré-Cormier Communauté s'inscrit donc dans une dynamique de réindustrialisation de la France, de la limitation de son déficit extérieur et d'une démarche à la fois environnementale et de protection du pouvoir d'achat de nos habitants.

Un soutien massif des habitants et des élus

Les élus, les habitants du territoire doivent s'exprimer. L'enquête publique est à nouveau le moment de dire que ce projet répond à notre projet d'un territoire dynamique, solidaire qui s'engage pour de l'emploi local à haute valeur ajoutée et pour répondre à nos enjeux du Plan Climat Air Energie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **EMET** vœu pour le soutien à l'implantation du groupe Bridor sur la zone d'activités de Sévailles 2, à Liffré.

Nombre de suffrages exprimés : 33

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 2 (Mme L. COUR et M. Ph. ROCHER)

Fait à Liffré, le 08 mars 2022

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

STEPHANE PIQUET



